L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 JUILLET 1878. 51me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI 12 JUILLET 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., au No 63 de la rue de la Dauphine—bottes, souliers et brodequins.

Le discours de M. Jefferson Davis.

Mr Jefferson Davis en recevant les insignes et le certificat de son admission comme membre de l'Association de l'armée du Tennessee, a prononcé un discours qui restera dans la mémoire de ceux qui l'ont entendu ou de ceux qui l'auront lu comme un monument de grandeur, de noblesse et d'éloquence. Forcé de traduire le document avant de l'envoyer à l'impression, nous n'avons pu en reproduire le texte qu'imparfaitement et incomplètement, mais avec assez de fidélité cependant pour en donner une idée convenable, c'est tout ce que nous pouvions faire, vu l'heure nécessairement très avancée de la soirée où le discours nous est parvenu.

M. Davis avait là un beau sujet de discours, un sujet digne de lui, et il l'a traité tout à la fois en homme d'Etat et en un homme lettré possédant toutes les ressources de sa langue. L'ex-président de la confédération, ayant été militaire lui-même et militaire distingué, était plus que personne à même de rendre justice à cette armée du Tennessee qui s'est distinguée sur tant de champs de bataille et qui n'a cédé que devant le nombre, comme les autres armées de la confédération.

Partout il y avait courage, dévouement, patriotisme, bravoure, mais partout il n'y avait pas succès, parce que partout il n'y avait pas nombre, et partout non plus, il n'y avait pas la même abondance de ressources matérielles pour réparer les échecs ou les pertes mêmes causées par la victoire, car les échecs et les victoires coûtaient cher. Si d'un côté, les armées se refusaient promptement par des appels adressés fréquemment à des populations nombreuses, de l'autre côté un homme qu'on perdait était un homme qu'on ne remplaçait pas.

M. Davis a rappelé la conduite de plusieurs de nos généraux du Sud, et il l'a fait non dans un langage déclamatoire ayant pour but seulement de produire une impression passagère dans un meeting de décoratage, mais il l'a fait en historien qui compte sur l'intelligence et l'impartialité de l'avenir. Ce qu'il a dit de l'évêque Polk est admirable. L'évêque Polk ne fit pas, en effet, la guerre en étourdi et sans l'impression seulement d'une idée étroite de vanité, de rivalité, ou de jalousie, il l'a fit en citoyen dévoué à son pays, en patriote éclairé et convaincu.

L'évêque Polk, dit M. Davis, avant d'entrer au service militaire, avait examiné, sans parti pris d'avance, la question de séparation et la cause de la guerre. Il s'était jeté au pied de l'autel et avait demandé à Dieu de l'éclairer, et c'est seulement lorsqu'il eut trouvé dans la prière et le calme de ses réflexions la solution cherchée qu'il prit le pinceron et engagea ses outilles à prendre le monquet. Il partit pour défendre, avant tout, le pays qu'il voyait menacé dans sa liberté et tous ses droits.

M. Davis n'a pas été moins brillant et noble en faisant revivre un instant l'héroïque soldat de Shiloh, le brave général Albert Sidney Johnston, traversant à cheval tout le continent de l'ouest à l'est et venant se trouver, lui Davis, à Richmond pour se mettre au service de la Confédération du Sud, sans demander d'autre place que celle que le gouvernement voudrait bien lui assigner. M. Davis qui aime les convictions parce qu'il est homme de conviction lui-même, se plaît à retracer la vie de ces défenseurs du Sud, qui ne cherchaient rien pour eux mais qui désiraient l'indépendance de leur pays et s'y dévouaient avec une entière abnégation personnelle.

L'orateur a du nécessairement toucher à beaucoup de sujets et très naturellement il entrait dans son cadre de dire quelques mots sur le droit de séparation qu'on niait au Nord et qu'on voulait affirmer au Sud, mais il l'a fait en termes que personne ne lui reprochera, d'aucun côté de l'Union. On se rappellera toujours le fameux plaidoyer lancé de Montgomery, aussitôt après l'élection de M. Davis à la présidence des Etats Confédérés, en faveur du droit de séparation. C'est le meilleur, le plus logique, le plus rationnel et le plus éloquent qu'on ait jamais fait sur cette question. M. Davis n'a pas varié depuis, il s'est montré encore une fois ce qu'il était alors, homme de conviction et de principes et n'accordant à l'entraînement de l'enthousiasme rien de ce que la froide raison pouvait refuser. Nous avons été vaincus, a-t-il dit aux membres de l'association de l'armée du Tennessee, mais par la force matérielle et non par la force des arguments fondés sur le droit. Ce droit est resté le même et la défaite ne peut obliger non capti à s'incliner devant un raisonnement qu'il n'admet pas. En renouvelant la thèse, a-t-il ajouté, ce n'est pas pour ressusciter une ardeur que le temps a éteinte, ou pour en faire la devise et l'ornement d'un drapeau nouveau, mais bien pour rendre une fois de plus hommage au sentiment qui animait nos frères quand ils s'enrôlèrent dans les armées de la confédération et se firent tuer pour elle.

Passant à d'autres sujets naturellement liés au sujet principal, M. Davis a rappelé avec beaucoup d'à-propos les vieux principes du gouvernement de la démocratie, et en a démontré l'excellence. La démocratie, en effet, est l'incarnation du Sud. Si la démocratie existe encore aujourd'hui, comme partit, c'est par le Sud, car hors du Sud on ne voit plus qu'une démocratie relâchée et chancelante. Mais le Sud suffit pour le faire revivre et avec le Sud elle ne périra pas. Les ennemis du Sud le savent bien, et c'est pourquoi ils feront rien. Ces basses machinations, ces indignes manœuvres ne détruiront ni les vrais principes sur lesquels repose notre fédération, l'Etat; il faut, pour que ces Etats vivent, qu'ils soient souverains sous la constitution générale de l'Union, et pour que l'Union ait perpétuité, il faut que la constitution soit respectée.

"Je veux en parler, a dit M. Davis en terminant, de la restauration du gouvernement à ses principes d'origine. Plusieurs quand et comment elle viendra. Je puis ne pas vivre pour le voir, mais j'espère le voir; je crois qu'elle viendra, et dans cet espoir j'offre de l'intelligence et de l'honnêteté du peuple et de son aptitude pour le gouvernement de nos pères. Ma foi, il est vrai, a été soumise à de rudes épreuves, mais ma foi dans le peuple existe toujours et je puis dire comme Job : "J'ai amassé confiance en toi". Je pense qu'il faut seulement que ces passions, qui furent excitées quand cela, le prémier sentiment, l'intelligence et permettant de comprendre le patriotisme, de reprendre leur position, contenant de tout leur utilité prospérité. Sans cette condition pas de paix, pas de prospérité et pas de gouvernement honorable pérenne. Il ne doit pas y avoir de répétition, d'occupation de pâturage ni de distribution de pourvoyeurs pour services politiques; ces choses devront être regardées comme des crimes et les places ne devront être distribuées que pour le bien du peuple."

Maintenant voici les conseils que Jefferson Davis donne aux hommes d'Etat de la génération actuelle ou de ce temps-ci. Ils sont bons à suivre et ceux-ci donnent l'année de meilleurs :

"Les moyens avec lesquels nous pouvons atteindre à cette permanence de paix et de prospérité que tout bon citoyen doit favoriser de ses efforts, ne sont pas, selon moi, si difficiles à déterminer. Premièrement, et c'est le point important, le roc sur lequel repose l'édifice, nous devons faire que le droit de suffrage soit exercé avec honnêteté et intelligence. Ensuite, nous devons avoir les hommes; de basses taxes, de bas salaires et pas d'émoluments conditionnels et accessoires. C'est une anomalie dans le gouvernement fédéral que les hommes qui font les lois fixent eux-mêmes leur propre salaire.

"Mais il y a de plus grands maux que cela. Si notre gouvernement est un gouvernement représentatif, si un fonctionnaire occupe sa place comme chose de confiance, il n'a absolu pas aucun droit de propriété, et le gouvernement dans ses mains est le vôtre. Vous lui avez confié le pouvoir de l'administrer, mais vous ne lui en avez pas fait cadeau. S'il l'administre pour son propre bénéfice, c'est à vous à chercher le remède. Dans un gouvernement comme le nôtre il n'y a pas d'abus agissant en sous-entendu, c'est à dire d'abus nécessaires pour le rendre parfait. Avec nous, chaque abus est un mal. La justice, la vérité et l'honneur ont présidé à la naissance de l'union fédérale, dans la fondation de sa constitution, et ces principes doivent dominer toujours ou la mission ne pourra jamais être accomplie.

"Qu'on ne me [illegible] je demande un état de choses impraticable. Non, je demande seulement un état de choses où il y aurait gêne de vertu pour empêcher le vice, assez d'intelligence et de patriotisme pour faire comprendre à la perversité que le chemin de l'honneur et du pouvoir est celui qui passe par la porte des services rendus fidèlement au pays."

Ces conseils venant de pareille source, donnés par un homme aussi intègre et versé, comme Jefferson Davis, dans la science du maniement des affaires publiques, devraient avoir un long retentissement dans le pays. Dieu veuille que les Etats-Unis en profitent !

Les Bons d'Etat pour le chemin de fer du Pacifique.

Le mandamus qui avait été refusé par le juge Rogers de la Cinquième Cour de District à la compagnie du chemin de fer du Pacifique contre le Gouverneur que la dite compagnie voulait forcer à signer des Bons portant trait d'autre étrangère à la loi des deux millions, a été refusé aussi par la Cour Suprême siégeant à Monroe, et nous devons dire que la Cour Suprême a rendu en cela un jugement tout aussi orthodoxe, c'est-à-dire tout aussi conforme au droit que l'arrêt rendu par elle, il y a quelques jours, dans l'affaire de la conversion des Bons de la Banque consolidée. Ces deux décisions se commandent d'elles-mêmes et nous sommes surpris qu'on ait essayé d'obtenir d'une Cour Suprême autre chose que ce qu'elle a décidé.

Dans l'affaire du chemin du Pacifique, il y avait quelque petite différence entre les bons que le gouverneur aurait pu consentir à signer, et les bons revêtus de la forme que la compagnie voulait leur donner en [illegible] la différence était de quarante ans à six mois, rien que cela. La loi fixait l'échéance des bons à 40 ans et la ferme en rendait le paiement exigible six mois après seulement l'échéance d'un coupon, s'il n'était pas payé. Voilà un cas où l'on peut dire littéralement que la forme emporte le fond, et le gouverneur en refusant de s'y soumettre n'a fait que ce qu'il devait strictement faire pour sauvegarder l'intérêt de l'Etat. Mais comme nous avons perdu l'habitude de voir l'intérêt de l'Etat défendu ainsi qu'il vient de l'être, nous en sommes très recommandant en vers le gouverneur Nicholls et nous nous réjouissons de voir la Cour Suprême le soutenir en cette occasion.

Si la compagnie veut avoir l'argent de l'Etat, il faudra qu'elle se conforme à la loi des deux millions, et à toutes les conditions qu'elle impose. Nous ajouterons que ces conditions, comme garanties, sont bien faibles, et si jamais ces deux millions sont livrés à la compagnie de quelque manière que ce soit, il est fort probable que l'Etat en perdra une forte partie. Rappelons-nous le proverbe : qui prête perd; qui cautionne paye.

PIQUE-NIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE.— Le pique-nique organisé par la Société Suisse aura lieu après-demain, dimanche, au Jardin Mangolia. Nous recommandons le comité de l'obligeante invitation qu'il nous a adressée.

Parmi les étrangers de haute distinction que Paris reçoit en ce moment, citons le roi don Fernando, père du roi de Portugal, qui visite la capitale en souverain mécontent le plus strict incognito. Ce Majesté voyage sous le nom de comte de Villa-Viçosa, avec sa femme, la comtesse d'Ella. Il sort fils qui a pris le nom de comte d'Amora.

Le roi don Fernando est une des figures les plus intéressantes de notre époque. Il est aujourd'hui, en Portugal, de tout respect et de toute la sympathie qu'on doit à son caractère chevaleresque, à sa loyauté et à son [illegible] Pressé d'accepter la couronne d'Espagne, il l'a refusée, [illegible] comme le [illegible] celle de Napoléon [illegible] actuel.

Artiste dans l'âme, [illegible] merveilles dans la magnifique château de Pena, un des plus beaux restes du moyen âge, situé sur un rocher à plus de 2,500 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Son palais de Lisbonne, plus intéressant encore au point de vue de l'art, renferme des collections les plus précieuses.

Bien que ses avis aient d'un grand poids dans [illegible] même depuis qu'il a abdiqué, le roi don Fernando ne peut pas [illegible] le rôle, dans les conditions [illegible] Portugal. Il a [illegible] accepté le titre de président de l'exposition portugaise et de président du comité préparatoire.

Sa Majesté doit séjourner encore quelque temps à Paris.

Un métier qui rapporte [illegible] puis [illegible] Il a [illegible] Un [illegible] nationale du 30.

Dans [illegible] Bonaparte [illegible] Ce [illegible] Il [illegible] Il [illegible] Il